



Commission
politique

Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

**Rapport de la Commission politique,
présidée par Christophe-André Frassa (France)**

Bruxelles, Belgique
26-27 janvier 2024

De janvier à décembre 2023

Sommaire

4 Introduction

6 Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

8 Sections suspendues

10 Syrie

14 Mali

20 Tchad

24 Guinée

28 Tunisie

34 Burkina Faso

40 Haïti

44 Section sous alerte

46 République centrafricaine

52 Autres situations politiques

54 Ukraine

58 Arménie

60 Bénin

62 Cambodge

66 Cameroun

70 République démocratique du Congo

74 France

76 Gabon

80 Kosovo

82 Liban

86 Madagascar

88 Niger

92 Sénégal

96 Situations sur la peine de mort

102 Veille électorale depuis le 1^{er} janvier 2023

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois dispositifs adaptés et gradués ont été mis en place par l'APF : la suspension, la mise sous observation et la mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence

internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire si l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou si le Parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. Une fois suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper de postes de responsabilité de l'APF, bénéficier de ses actions de coopération ni participer aux différentes réunions de ses instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et

visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous alerte

La mise sous alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues dans l'espace francophone, afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction.

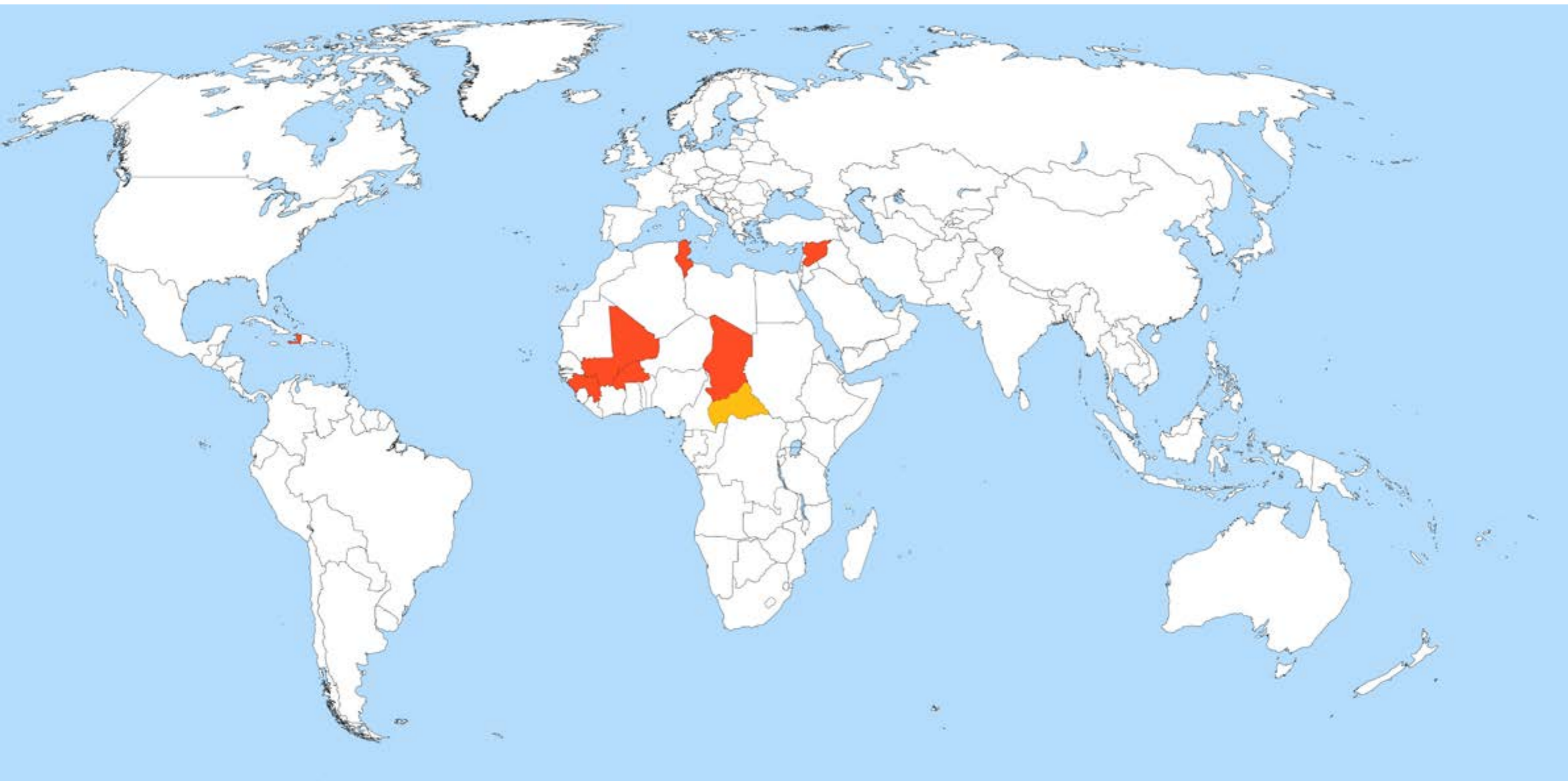
Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de l'APF de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique, dans le but de les rendre plus constructifs et d'y intégrer davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une révision de la gradation des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques. Les Mécanismes de vigilance démocratique révisés entreront en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée plénière, probablement dès juillet 2024, entraînant la révision du statut de certaines sections.

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Janvier à décembre 2023

(données en date du 31 décembre 2023)



● Sections suspendues

● Section mise sous alerte

**Sections
suspendues**



SYRIE

Régime politique
présidentiel autoritaire
 Président de la République
Bachir al-Assad

Dernières élections législatives
19 juillet 2020
 Dernière présidentielle
26 mai 2021

La suspension de la section syrienne, prononcée lors de la 37^e Session de l'APF, à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, a été depuis lors maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Situation politique

La Syrie sort graduellement sa situation d'isolement politique, après avoir été écartée en raison de la répression de la révolte qui a engendré la guerre en 2011. En atteste la réintégration, le 7 mai, du pays dans la Ligue arabe et sa participation au sommet annuel des chefs d'État de l'organisation en Arabie saoudite. Le Président **Bachar el-Assad** a également assisté à la cérémonie d'ouverture des Jeux asiatiques organisés à Hangzhou et a confirmé les candidatures de son pays aux BRICS et à l'organisation de coopération de Shanghai. Néanmoins, ce renforcement diplomatique n'aboutit pas à une stabilisation intérieure.

Depuis la mi-août, des manifestations antigouvernementales pacifiques ont lieu dans

le Sud de la Syrie. Ce mouvement de protestation est apparu à la suite de la levée des subventions de l'État sur le pétrole. Dénonçant à l'origine la cherté de la vie, il s'est politisé et réclame désormais le départ du Président el-Assad et la libération des prisonniers politiques. L'armée a tiré à balles réelles sur les manifestants, faisant quelques blessés.

Situation sécuritaire

Une frappe israélienne, visant le quartier de Damas qui abrite le siège de nombreux services de sécurité et de renseignements, a fait quinze morts le 19 février. Au cours de l'été, la Russie a poursuivi ses bombardements contre une zone rebelle, dans le Nord-Ouest du pays, faisant 13 morts le 25 juin dans la province d'Idlib, tandis qu'Israël a mené des frappes contre des forces pro-iraniennes dans la région d'Alep.

Malgré la perte de ses derniers fiefs en 2019, l'organisation djihadiste a, quant à elle, multiplié les attaques contre les troupes de **Bachar el-Assad**, tuant 33 soldats le 10 août, dans la province de Deir ez-Zor. Dans le Nord-Est du pays, qui échappe toujours au contrôle du régime, des affrontements meurtriers ont opposé, les 2 et 3 septembre, des rebelles pro-turcs aux Forces démocratiques syriennes, dominées par les Kurdes alliées aux États-Unis dans la lutte contre l'État islamique.

Situation économique

En quête d'investissements pour financer la reconstruction du pays, le Président el-Assad a effectué une visite en Chine, du 21 au 25 septembre – une première depuis 2004 –, et signé un partenariat avec le Président chinois Xi Jinping. La situation économique et humanitaire reste, cependant, toujours aussi catastrophique en Syrie, avec 80 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020, à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Le chef de la junte, le colonel **Assimi Goïta**, a reçu le 27 février le projet de nouvelle Constitution. Ce document renforce les prérogatives du Président, lequel peut nommer le Premier ministre et les ministres, ainsi que dissoudre l'Assemblée nationale. Le référendum constitutionnel, initialement prévu le 19 mars, a été reporté au 18 juin et a rassemblé 39,4 % des électeurs – taux contesté par les missions d'observation électorales accréditées sur le territoire. Sur l'ensemble des votants, 97 % se sont prononcés en faveur de la nouvelle Constitution. Le projet de nouvelle Constitution a tout de même rencontré une résistance, notamment de la part du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP). Les groupes armés du Nord du Mali ont, eux aussi, exprimé leur opposition au texte et mis en garde contre la fragilité de l'accord de paix signé en 2015.

MALI

Régime politique
pouvoir militaire

Président de la Transition
Assimi Goïta

Dernières élections législatives
mars et avril 2020

Prochaines élections législatives
et présidentielle
annoncées pour février 2024

Le 25 septembre, la junte au pouvoir a annoncé le report de la présidentielle prévue en février 2024, qui devait marquer le retour des civils à la tête du pays. Les autorités ont évoqué des raisons techniques pour expliquer ce report, lié à l'adoption de la nouvelle Constitution et à la révision des listes électorales, mais aussi à un litige avec une société française, Idemia, impliquée, selon elles, dans le processus au niveau du recensement.

Le 19 décembre, le Président algérien **Abdelmadjid Tebboune** a reçu l'imam malien **Mahmoud Dicko**, importante figure religieuse et politique, et l'une des rares à s'exprimer ouvertement contre la junte au pouvoir. Cette visite a suscité de vives critiques des autorités maliennes et une crise diplomatique entre les deux États, qui ont tous deux rappelé leur ambassadeur respectif pour consultation.

Situation sécuritaire

En date du 5 avril, la Mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali (MINUSMA) se disait inquiète de la recrudescence des tensions entre les membres signataires de l'accord d'Alger (2015). L'ex-rébellion touareg du Nord du Mali a indiqué qu'il était impossible de bâtir un avenir commun avec Bamako. Il est question de la séparation du Nord du pays en deux États, projet que tente de concrétiser le Mouvement national pour la libération de l'Azawad.

L'État islamique au grand Sahara (EIGS) gagne du terrain dans le Nord-Est. Le gouvernement malien indique un regain d'incidents terroristes, parmi lesquelles figurent des attaques contre un aéroport et un camp militaire russe. Près de 30 000 déplacés auraient mis le cap sur Ménaka. Un rapprochement entre l'EIGS et la branche ouest-africaine du groupe État islamique est craint.

Dans un rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme publié le 12 mai, l'Organisation des Nations unies (ONU) a pointé du doigt l'armée malienne et des combattants étrangers pour avoir perpétré l'exécution d'au moins 500 personnes lors d'une opération anti-djihadiste dans le centre du pays, en mars 2022. La junte a dénoncé ce rapport, niant la véracité de ces affirmations.

La junte au pouvoir a rompu le partenariat militaire historique avec la France et ses alliés européens pour se tourner vers la Russie. Les autorités ont également intimé à la mission de l'ONU de se retirer de manière définitive avant la fin de l'année 2023. La MINUSMA a quitté le 21 octobre son camp de Tessalit. Ce départ a déclenché une course pour le contrôle du territoire entre autorités maliennes et rebelles, notamment dans la région de Kidal qui a été le théâtre d'une escalade militaire.

Le 14 novembre, les autorités de transition annonçaient que l'armée avait repris Kidal aux rebelles indépendantistes du Cadre stratégique permanent (CSP). Cela apparaît comme une victoire

hautement symbolique pour le colonel Goïta, qui a fait de la souveraineté nationale et de la reconquête territoriale la priorité de son régime militaire. Selon le discours officiel, Kidal, qui échappait depuis dix ans à l'autorité de l'État, aurait été exclusivement reconquise par les Forces armées maliennes (FAMA), bien que des mercenaires russes du groupe Wagner aient été aperçus à bord de véhicules blindés.

Enfin, comme convenu avec la junte au pouvoir, la MINUSMA a achevé son retrait du pays le 31 décembre, après dix ans de présence au Mali.



TCHAD

Régime politique
pouvoir militaire

Président de la Transition
Mahamat Idriss Déby Itno

Dernière élection présidentielle
11 avril 2021

Dernières élections législatives
2011

La suspension *de facto* de la section tchadienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Le 31 octobre, un accord de réconciliation a été signé entre le pouvoir militaire tchadien et l'un de ses principaux opposants, **Succès Masra**, visant son retour au pays après un exil forcé d'une année. Le Président de transition tchadien, **Mahamat Idriss Déby Itno**, a ensuite nommé Succès Masra, le 1^{er} janvier 2024, au poste de Premier ministre, après que l'opposant a appelé à voter « oui » au référendum constitutionnel.

Le Conseil national de Transition (CNT), qui fait office de Parlement provisoire, a voté le 23 novembre en faveur d'une loi d'amnistie générale pour les crimes commis pendant les événements du 20 octobre 2022. Cette loi prévoit, au nom de la réconciliation nationale, d'amnistier tous les Tchadiens, civils ou militaires, impliqués, poursuivis ou condamnés à la suite des violences survenues lors des manifestations contre la prolongation de la transition, le 20 octobre 2022. Sont concernés tant les civils que les policiers et les militaires

impliqués. Ce dernier élément a soulevé plusieurs protestations dans les rangs d'une partie de l'opposition et de la part de certaines ONG.

Le 17 décembre, plus de 8 millions de Tchadiens étaient appelés à voter sur un projet de Constitution en vue d'un retour vers l'ordre constitutionnel et de l'organisation d'un scrutin en 2024. Le nouveau texte propose un retour à la Constitution de 1996 et le passage d'un régime présidentiel à un régime semi-présidentiel avec deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. La période menant au référendum a été paisible, quoique dans un environnement étroitement contrôlé : les débats et les émissions politiques ont été suspendus pendant la campagne, les personnes qui militaient pour un boycott ont affirmé avoir fait l'objet de manœuvres d'intimidation et les médias ont été mis en garde par des fermetures temporaires. Le 28 décembre, la Cour suprême a annoncé les résultats définitifs accordant la victoire au « oui » à 85,9 %, avec un taux de participation s'élevant à 62,8 %. Les recours déposés par des partis de l'opposition ont été rejetés, après examen par la Cour suprême.

Situation sécuritaire

Le bassin du lac Tchad est le théâtre des violences de Boko Haram et du groupe État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO). Les pays bordant le lac Tchad (le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Tchad) et les donateurs internationaux, dont les Nations

unies, ont annoncé une assistance dépassant les 500 millions de dollars pour assurer la protection des millions de citoyens de la région menacés par les bandes armées djihadistes.

Les affrontements entre éleveurs musulmans nomades et cultivateurs autochtones sédentaires, principalement chrétiens ou animistes, sont fréquents dans le Sud du Tchad. Entre mi-avril et mi-mai, on dénombre au moins 50 victimes.

Les forces militaires tchadiennes, en collaboration avec les forces centrafricaines, ont mené une opération sans précédent visant à traquer, neutraliser et appréhender des voleurs de bétail tchadiens qui avaient commis un massacre en Centrafrique le 7 mai.

Dans la nuit du 9 au 10 août, l'armée a subi les attaques du Conseil de commandement militaire pour le salut de la République (CCMSR) dans la région de Tibesti. Ces attaques ont fait plusieurs morts selon les rebelles, qui ont aussi affirmé avoir « capturé vivants » 23 soldats, détruit neuf véhicules blindés et dérobé divers équipements militaires.



GUINÉE

Régime politique
pouvoir militaire

Président de la Transition
Mamady Doumbouya

Dernière élection présidentielle
18 octobre 2020

Dernières élections législatives
22 mars 2020

La suspension *de facto* de la section guinéenne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Les manifestations en Guinée donnent souvent lieu à des affrontements entre les jeunes et les forces de l'ordre, provoquant blessés et morts. Ce fut le cas le 16 février et le 10 mai. La junte au pouvoir a déclaré qu'elle mobiliserait l'armée en réponse aux nouvelles manifestations de l'opposition prévues et a averti qu'elle pourrait recourir aux lois antiterroristes qui prévoient des peines de prison à vie pour les personnes responsables de troubles à l'ordre public.

Après plusieurs mois d'interruption, le dialogue avec l'opposition a repris le 13 mars. Toutefois, le 28 avril, l'opposition mentionnait déjà l'échec des concertations avec la junte, pour absence de volonté politique. La libération de tous les détenus politiques est l'une des demandes principales de l'opposition qui demande également l'ouverture d'un dialogue crédible en vue du retour rapide des civils à la tête du pays, ainsi que la levée de l'interdiction des manifestations imposée par la junte en 2022.

Les agences de presse en Guinée ont déclaré qu'elles boycotteraient toutes les activités impliquant les autorités militaires jusqu'à ce que la junte lève les restrictions imposées à la diffusion de l'information, comme la limitation de l'accès à Internet. Les chaînes de télévision privées ont, quant à elles, observé une journée de silence le 23 mai. Une autre journée de silence a été observée par les différentes associations de presses et le Syndicat des professionnels de la presse de Guinée le 11 décembre. Cette action visait à dénoncer les actes jugés « liberticides » commis par les autorités de transition.

Les Forces vives de Guinée, un collectif de l'opposition, ont fait état de la mort de quatre jeunes lors de heurts avec les forces de sécurité, les 4 et 5 septembre, jour de la prise du pouvoir par des militaires en 2021.

Le 13 novembre s'est tenu le procès du massacre du 28 septembre 2009. L'ancien chef d'État, **Moussa Dadis Camara**, et dix autres anciens responsables répondent d'une série de meurtres, actes de torture, viols et autres enlèvements commis le 28 septembre 2009 et les jours suivants par les forces de sécurité dans un stade de la banlieue de Conakry. Au moins 156 personnes y avaient été tuées et des centaines blessées, et au moins 109 femmes violées, selon le rapport d'une commission d'enquête mandatée par l'ONU.

Le 21 novembre, le gouvernement de transition en Guinée a ordonné l'engagement de nouvelles poursuites contre l'ancien Président, Alpha Condé, pour des faits présumés de « trahison ».

Dans la nuit du 17 au 18 décembre, une importante explosion du principal dépôt de carburant du pays, à Conakry, a causé 24 morts, 454 blessés et des dizaines de milliers de sinistrés. L'incendie a eu des répercussions majeures dans le pays, la population étant privée d'essence sur l'ensemble du territoire dans les jours qui ont suivi l'explosion. Cet événement a entraîné la paralysie d'une grande partie de l'économie, fortement dépendante aux importations de pétrole.



TUNISIE

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Kaïs Saïed

Dernières élections législatives
décembre 2022 et janvier 2023

Prochaine élection présidentielle
automne 2024

La suspension *de facto* de la section tunisienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite de la suspension du Parlement.

Situation politique

Alors que la participation au premier tour des élections législatives du 17 décembre 2022 avait atteint seulement 11,2 %, elle est demeurée à 11,4 % lors du deuxième tour du 29 janvier 2023. Le mode de scrutin, qui interdit aux candidats de s'affilier à un parti, n'a pas retenu l'attention de l'électorat ni favorisé l'organisation de l'opposition, qui avait invité au boycottage. Ces élections marquent l'ultime étape des réformes engagées par le Président menant à l'établissement d'un régime fortement présidentiel où les pouvoirs du parlement sont limités.

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a exprimé, mi-février, sa préoccupation face à la recrudescence de la répression à l'égard de la population et de l'opposition politique. L'ONU a également critiqué la succession de dispositions adoptées par les autorités tunisiennes depuis juillet 2021, lesquelles ont compromis l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature et la

révocation expéditive de 57 juges. Elle a récemment observé que le procureur général engage de plus en plus de poursuites pénales contre des opposants présumés, les accusant de « complot contre la sécurité de l'État ».

Le 9 mars, le **Président Saïed** a dissous tous les conseils municipaux élus en 2018, remplacés par des « délégations spéciales » constituées de fonctionnaires et placées sous la supervision du gouverneur de chaque région. L'Assemblée des représentants du peuple s'est, quant à elle, réuni une première fois depuis sa dissolution de 2021 le 13 mars.

Un des principaux opposants du Président Saïed, **Rached Ghannouchi**, chef du mouvement islamo-conservateur Ennahdha et ancien dirigeant du Parlement dissous en juillet 2021, a été arrêté pour dérive autoritaire le 17 avril, puis a été placé trois jours plus tard en détention. Le 15 mai, Rached Ghannouchi a été condamné à un an de prison pour apologie du terrorisme, en plus d'une amende.

Le 3 octobre dernier, **Abir Moussi**, la cheffe du Parti destourien libre (PDL), une des principales formations de l'opposition tunisienne, est arrêtée à son tour. Le 5 octobre, une ordonnance d'incarcération est émise à son encontre notamment pour incitation à l'émeute et entrave à la liberté du travail.

En prévision du scrutin local du 24 décembre, un nouveau découpage territorial a été annoncé fin septembre, comprenant des régions et des districts inédits, dont les représentants siégeront dans la seconde chambre du Parlement appelée le Conseil national des régions et des districts. L'investiture de la deuxième chambre est prévue en juin 2024, au terme d'un processus de scrutins locaux débutant le 24 décembre et de tirages au sort. À la suite du premier tour, 1 355 candidats ont pu obtenir un siège. Un total de 1 562 candidats devra passer au deuxième tour prévu en janvier 2024. Des conseillers dits « régionaux » seront ensuite tirés au sort parmi les conseillers locaux. Ceux-ci voteront en leur sein pour désigner des conseillers de districts. Le premier scrutin a réuni près de 1 million d'électeurs, soit un taux de participation s'élevant à 11,84 %.

Situation sociale

Le 21 février, le Président Saïed a réclamé des actions urgentes pour lutter contre les flux illégaux de migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Il a déclaré leur présence en Tunisie comme génératrice « de violence, de criminalité et de comportements inadmissibles », allant jusqu'à les accuser de vouloir « modifier la composition démographique de la Tunisie ». Ces propos ont été condamnés par plusieurs ONG, ainsi que par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Union africaine. La Banque mondiale a aussi réagi en suspendant son partenariat avec le pays.

Ce discours a aussi provoqué une augmentation des agressions et des vols contre les migrants africains, ainsi que des expulsions de logements, des congédiements et des arrestations. Début avril, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a averti les autorités tunisiennes que leurs propos haineux envers les ressortissants d'Afrique subsaharienne devaient cesser.

Situation économique

Outre les divisions politiques, le pays est plongé dans de graves difficultés économiques, accentuées par la guerre en Ukraine et une inflation qui a fait plonger le pouvoir d'achat des Tunisiens. La croissance est faible et le taux de pauvreté progresse.

Après des mois d'impasse, les négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) pour obtenir un financement de près de 2 milliards de dollars n'ont pas abouti. Le Président Saïed a rejeté les conditions du FMI début avril, prétextant que ces dernières mèneraient à plus d'appauvrissement du pays.

Depuis 2012, la Tunisie bénéficie du statut privilégié de partenaire de l'Union européenne. Les chefs d'État français et italien ont appelé les membres de l'Union européenne à soutenir la Tunisie, craignant que l'effondrement du pays n'occasionne un important flux migratoire.

À cet effet, l'Union européenne et la Tunisie ont signé, le 16 juillet, à Tunis, un protocole d'accord pour un « partenariat stratégique complet », s'articulant autour de la lutte contre l'immigration irrégulière, les énergies renouvelables et le développement économique de la Tunisie. Cependant, le Président tunisien a annoncé, le 2 octobre, qu'il rejetait le partenariat qualifié de simple « aumône ».

BURKINA FASO

Régime politique
pouvoir militaire

Président de la Transition
Ibrahim Traoré

Dernières élections présidentielle
et législatives

22 novembre 2020

La suspension *de facto* de la section burkinabè a été constatée lors de la réunion du Bureau les 27 et 28 janvier 2022, conséquemment au coup d'État du 24 janvier.

Situation politique

À l'instar du Mali et de la République centrafricaine, le Burkina a demandé le retrait des troupes françaises de son territoire le 18 janvier avec un délai d'un mois. Quant aux mercenaires de Wagner, le Président de la Transition, le capitaine **Ibrahim Traoré** a démenti leur présence en sol burkinabè.

Le 1^{er} avril, les correspondants du Monde et de Libération ont été expulsés, ayant uniquement 24 heures pour quitter le pays. Ces expulsions ont eu lieu à la suite de la publication de Libération d'une enquête portant sur l'exécution d'enfants et d'adolescents par des soldats. Les chaînes télévisées France 24 et Radio France internationale ont également été suspendues.

Le 13 avril, les autorités de Transition ont signé un décret annonçant la mobilisation générale afin de fournir à l'État tous les moyens nécessaires pour faire face aux attaques djihadistes. Le 12 mai, l'Assemblée législative de Transition (ALT) a également prolongé de six mois l'état d'urgence

qui est en vigueur depuis mars dans huit des treize régions.

L'Unité d'action syndicale (UAS), organisation qui rassemble les principaux syndicats du Burkina Faso, a lancé un appel pour la libération de toutes les personnes arrêtées et forcées à servir de supplétifs dans l'armée. Des manifestations contre l'ingérence de pays occidentaux dans la transition ont aussi eu lieu partout dans le pays.

Par ailleurs, les régimes militaires dirigés par **Assimi Goïta** au Mali, Ibrahim Traoré au Burkina Faso et **Abdourahamane Tiani** au Niger ont signé, le 16 septembre, la Charte du Liptako-Gourma, établissant l'Alliance des États du Sahel (AES). L'objectif de cette alliance défensive est « une conjugaison des efforts militaires, économiques entre les trois pays » afin de lutter contre le phénomène terroriste.

Quelques semaines plus tard, le 2 décembre, le Burkina Faso a annoncé conjointement avec le Niger son départ de l'ensemble des instances et organes de l'organisation anti-djihadiste G5-Sahel, lui reprochant ses lourdeurs institutionnelles et de répondre aux intérêts étrangers, contraires aux objectifs du pays.

Le 6 décembre, le régime de transition a adopté un projet de loi révisant la Constitution et consacrant les langues nationales comme langues officielles à la place du français qui est reléguée au rang de « langue de travail ».

Situation sécuritaire

Dans le Nord et l'Est du pays, où se concentre la présence de groupes djihadistes, la population doit composer avec des blocus des groupes armés. Ces blocus causent des problèmes de ravitaillement pour les villes de ces régions. Plusieurs habitants ont manifesté afin de réclamer du ravitaillement et plus de sécurité. Selon le Programme alimentaire mondial, près de 3,5 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire dans le pays. Une autre conséquence sur les populations est la fermeture des écoles. En février, elles étaient 6 134 à avoir fermé, soit près d'une école sur quatre, représentant une augmentation de 40 % depuis mai 2022.

La présence des groupes terroristes exacerbe le nombre d'attaques meurtrières dans la région. Une attaque a notamment eu lieu dans la nuit du 6 au 7 avril. Deux villages ont été attaqués par des groupes armés faisant 44 morts. Cette attaque serait une réponse au lynchage de deux djihadistes qui avaient tenté de voler du bétail. Des djihadistes ont également mené, le 26 novembre, une attaque d'envergure contre un détachement de l'armée à Djibo dans le Nord du Burkina Faso. Plus récemment, des dizaines de soldats et civils ont été tués la semaine du 25 décembre, lors d'au moins quatre attaques de djihadistes présumés contre des détachements militaires dans le Nord du pays.

L'armée et ses supplétifs civils ont aussi été accusés par une ONG de défense des droits de l'Homme d'avoir tué, en février et mars, près de 60 civils. Les membres de la communauté peule sont particulièrement visés par l'armée. Une attaque perpétrée le 20 avril dans deux villages du Nord-est imputable à l'armée, selon Amnesty international. L'attaque, dénoncée par le gouvernement, a fait au moins 147 morts. Une enquête a été ouverte pour déterminer l'identité des responsables.

Par ailleurs, **Daouda Diallo**, secrétaire général du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC) et lauréat du prix Martin-Ennals, a été enlevé par des membres des forces de sécurité en civil, le 1^{er} décembre. Trois jours plus tard, une photo sur laquelle il portait un uniforme militaire et des armes a circulé sur les réseaux sociaux.



HAÏTI

Régime politique
présidentiel

Président de la République
vacant - intérim assuré par le Premier ministre Ariel Henry depuis 2021

Dernières élections présidentielle
et législatives

22 novembre 2020

La suspension de facto de la section haïtienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 30 janvier 2023, en l'absence de parlementaires pour la constituer.

Situation politique

Depuis début janvier, il n'y a plus aucun représentant élu au niveau national, en raison de l'absence d'élections depuis 2016.

En décembre 2022, des autorités politiques, économiques et de la société civile ont signé un accord pour l'organisation d'élections et la mise en place d'un nouveau gouvernement d'ici début 2024. Selon cet accord, le pays devrait être en plein processus électoral et le Premier ministre, **Ariel Henry**, devrait céder le pouvoir au plus tard le 7 février 2024.

En date du 21 décembre 2023, soit un an après la signature de l'accord qui prévoyait la mise en place de plusieurs structures, d'élections et de nouveaux élus en fonction le 7 février prochain, seul le Haut Conseil de transition a été formé et Ariel Henry demeure seul au pouvoir, sans contre-pouvoir ni mandat.

Situation sécuritaire

Plus de la moitié du pays est contrôlée par des gangs. Les zones rurales qui étaient jusqu'à présent considérées comme sûres sont sujettes à une violence croissante. Désormais, dans ces zones, la destruction des biens et les pillages sont devenus monnaie courante. Face à ces groupes fortement armés, la police nationale n'est pas suffisante. Une nouvelle poussée de violence a frappé la capitale en avril, mois durant lequel on a dénombré plus de 600 victimes.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a instauré en octobre 2022 un régime de sanctions contre les chefs de gangs et leurs soutiens. Ce dispositif consiste notamment à appliquer des gels d'avoirs ciblés, des interdictions de voyager et un embargo sur les armes.

Un rapport de l'ONU publié le 24 avril décrit la situation du pays comme l'une des pires crises des droits humains depuis des décennies, en plus d'une situation d'urgence humanitaire majeure. En raison du nombre élevé de décès et de l'expansion des territoires contrôlés par des groupes armés, l'insécurité dans la capitale a atteint des niveaux similaires à ceux observés dans des pays en situation de conflit ouvert.

Dans le rapport, le Secrétaire général mentionne le besoin urgent du déploiement d'une force armée spécialisée internationale. En réponse à une

présence policière quasi inexistante, la population a commencé à se défendre, ce qui donne lieu à des événements comme celui du 24 avril où treize prétendus membres de gangs détenus par la police ont été lapidés et brûlés par un groupe de civils.

Face à ces événements, le Premier ministre haïtien a réclamé le 22 septembre au Conseil de sécurité de l'ONU d'autoriser « en urgence » l'envoi d'une force internationale pour aider la police à lutter contre les gangs dans son pays. Le Conseil de sécurité de l'ONU a donné son feu vert, le 27 septembre, à l'envoi en Haïti d'une mission multinationale menée par le Kenya, une décision saluée comme une « lueur d'espoir » par Port-au-Prince.

**Section
sous alerte**

Situation politique

Le 30 mai dernier, le Président **Faustin-Archange Touadéra** a déclaré son intention de soumettre à référendum une nouvelle Constitution, dont la rédaction avait été invalidée par la Cour constitutionnelle en septembre 2022, entraînant le départ de sa présidente **Danièle Darlan**. Le 30 juillet, plus de 1,9 million de Centrafricains ont été appelés aux urnes afin de se positionner en faveur ou non de cette Constitution. Environ 95 % des électeurs ont voté en faveur du texte, avec un taux de participation estimé à 60 %, malgré le boycott de l'opposition. La nouvelle Constitution supprime la limitation des mandats présidentiels, rallongés de cinq à sept ans, et permet par conséquent au Président de briguer un troisième mandat en 2025.

Sur le plan international, le Président Touadéra a été reçu par le Président **Emmanuel Macron** à l'Élysée le 13 août, dans un contexte d'apaisement des relations bilatérales. Le référendum n'a pas été critiqué par les chancelleries occidentales, qui tentent de réduire les tensions avec la République centrafricaine (RCA) pour obtenir le départ de Wagner du pays.

Des élections locales ont par ailleurs été annoncées pour le 24 octobre 2024.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Faustin Archange Touadéra

Dernière élections présidentielle
27 décembre 2020

Dernières élections législatives
14 mars 2021

Situation sécuritaire

Les groupes armés continuent de menacer les populations civiles, les forces centrafricaines et la Mission intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA). L'expert des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine a accusé « les forces gouvernementales [d'être] responsables d'arrestations et de détentions arbitraires, de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, et d'abus aux barrages routiers ».

Le conflit qui fait rage au Soudan a provoqué une vague de réfugiés vers la République centrafricaine. À ce titre, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés invite les autorités centrafricaines à sécuriser cette zone pour éviter que des personnes armées s'y infiltrent. Dans la préfecture de Nana-Mambéré, à l'Ouest du pays, la situation sécuritaire est très incertaine en raison d'un banditisme grandissant. Des cas de braquages et des exactions sont commis par des groupes armés tous les jours dans le centre de la ville de Bouar et dans les localités périphériques. Cette insécurité limite les déplacements des populations, l'accès aux terres pour les agriculteurs et la mise en œuvre de toute activité génératrice de revenus.

La tentative de rébellion de Wagner contre le pouvoir russe fin juin n'a pas remis en question la présence du groupe de mercenaires en RCA.

La sécurité du pays et de ses dirigeants dépend largement des mercenaires qui ont fait de Bangui la capitale de leurs opérations en Afrique. En prévision du référendum constitutionnel, plusieurs centaines de combattants de Wagner ont été déployés pour assurer la sécurité et la logistique. Le groupe a renforcé sa présence dans le pays : il contrôle désormais entièrement l'aéroport et a étendu son emprise dans les sphères politiques et économiques en exploitant les minerais (diamants, or), les bois précieux, se lançant même dans la production de boissons alcoolisées. Par ailleurs, au cours des dernières semaines, des unités de la société militaire privée américaine Bancroft auraient été aperçues à Bangui où elles prépareraient leur installation. Leur présence a été confirmée par des proches du pouvoir centrafricain.


Situation économique

Le 28 avril, le FMI a annoncé un programme d'aide d'une valeur de 191 millions de dollars dans le but d'éviter une crise humanitaire. Les dépenses dans les domaines de santé et d'éducation sont prioritaires.

Le 29 mai, la Centrafrique a promulgué une loi qui établit des règles pour la conversion de ses ressources naturelles et foncières en cryptomonnaies, permettant également aux étrangers d'utiliser ces devises virtuelles pour toute transaction. Cette mesure intervient un an après la légalisation de l'utilisation des cryptomonnaies

dans le pays. Dans le Nord du pays, où le besoin d'assistance humanitaire est déjà considérable, le conflit au Soudan a aussi entraîné une fluctuation du prix des produits de première nécessité, en perturbant le trafic entre les deux pays.

**Autres
situations
politiques**



UKRAINE

Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Volodymur Zelensky

Dernières élections législatives
et présidentielles
avril et octobre 2019

Prochaines élections législatives
octobre 2024

Situation politique

Des élections législatives devaient avoir lieu en octobre, alors que la présidentielle était prévue pour mars prochain. Toutefois, en raison du contexte de guerre et de l'instauration de la loi martiale, ces scrutins ont été reportés indéfiniment. Alors que leur tenue faisait l'objet de tergiversation, le Président **Volodymyr Zelensky** a mis fin au débat en novembre en soulignant que la priorité était portée à la défense du pays. Plusieurs observateurs, dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ont toutefois rappelé aux autorités ukrainiennes que la protection de la démocratie en temps de guerre devait également passer par les urnes, et ont réitéré leur possible aide et contribution pour la tenue de ces scrutins.

Situation sécuritaire

Le 24 février marquait l'anniversaire de l'invasion russe. Le Président sud-africain **Cyril Ramaphosa** a annoncé le 16 mai la constitution d'une mission de paix, composée de **Macky Sall** (Sénégal), **Yoeri Museveni** (Ouganda), **Hakainde Hichilema** (Zambie), **Abdel Fattah al Sissi** (Égypte), **Azali Assoumani** (Comores et président en exercice de l'Union africaine) et lui-même. Cette dernière s'est donc déroulée le 16 et 17 juin dans un premier temps en Ukraine puis en Russie.

L'armée ukrainienne a lancé en juin une contre-offensive qui était très attendue, mais qui n'a pour l'instant pas eu les résultats escomptés.

Les Ukrainiens n'ont pu libérer que 0,25 % du territoire que les Russes occupaient. Les deux camps se préparent désormais aux difficultés de l'hiver et d'une guerre d'usure, alors qu'aucune des deux armées ne dispose d'une supériorité écrasante et que les appuis financiers étrangers en faveur de l'Ukraine s'amoindrissent.

ARMÉNIE

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Vahagn Khatchatourian

Dernière élection présidentielle
3 mars 2022

Dernières élections législatives
20 juin 2021

Situation politique

Le 14 mai ont eu lieu des pourparlers à Bruxelles entre les dirigeants des deux pays, dans un contexte où des affrontements s'étaient encore produits deux jours auparavant. Le Président du Conseil européen, **Charles Michel**, a supervisé les échanges entre le Premier ministre arménien, **Nikol Pachinian**, et le Président azerbaïdjanais, **Ilham Aliev**.

Une autre rencontre entre les deux dirigeants a eu lieu le 1^{er} juin en Moldavie cette fois-ci, dans le cadre du sommet de la Communauté politique européenne.

Les affrontements des 19 et 20 septembre entre l'Azerbaïdjan et les séparatistes arméniens ont donné lieu à une défaite de la République autoproclamée du Haut-Karabagh, mettant fin à un conflit de plusieurs décennies. La dissolution de la République autoproclamée du Haut-Karabagh est programmée pour le 1^{er} janvier 2024. Depuis septembre, le dialogue politique a repris entre Erevan et Bakou, en vue de la signature d'un accord de paix le plus tôt possible et d'une délimitation de la frontière commune. Ces efforts de normalisation des relations, qui ont mené notamment à la libération de plusieurs prisonniers, ont été salués par plusieurs partenaires internationaux.

Situation politique

À l'issue des élections législatives du 8 janvier, la majorité des sièges du Parlement ont été remportés par le parti du Président **Patrice Talon**. Ces élections ont marqué le retour à l'Assemblée de l'opposition, dont le principal parti, Les Démocrates, a obtenu 28 sièges sur un total de 109. Selon la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui avait envoyé une mission d'observation, les élections se sont déroulées de façon pacifique et dans les règles, avec un taux de participation de 37,8 %.

À la suite d'une rencontre avec son homologue béninois, le Président rwandais **Paul Kagame** a annoncé une aide-militaire pour contrer la menace des djihadistes qui débordent de la frontière Nord en provenance du Burkina Faso. Le Bénin bénéficie aussi d'un soutien financier offert par les États-Unis, de 100 millions de dollars sur dix ans, pour combattre les violences djihadistes dans la région. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a également annoncé, le 14 décembre dernier, un nouvel accord avec le Bénin pour un prêt d'un montant équivalant à 200 millions de dollars américains sur deux ans, visant à soutenir les programmes de renforcement de la résilience du pays aux changements climatiques, notamment en intégrant les considérations climatiques dans l'élaboration des politiques publiques.

BÉNIN

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Patrice Talon

Dernières élections législatives
8 janvier 2023

Dernière élection présidentielle
11 avril 2021



CAMBODGE

Régime politique
**monarchie constitutionnelle
 électorale**

Dernières élections législatives
23 juillet 2023

Premier ministre
Hun Manet

Situation politique

Le 3 mars, le chef de l'opposition **Kem Sokha** a été condamné à 27 ans de prison pour « collusion avec des étrangers au Cambodge et ailleurs ». Dans l'intention d'apaiser l'atmosphère politique en vue des législatives, neuf opposants emprisonnés ont bénéficié de la grâce du roi **Norodom Sihamoni**, à la demande du Premier ministre. Les opposants au Premier ministre **Hun Sen**, condamnés à la prison pour des motifs de trahison et de conspiration, se sont excusés publiquement et ont reconnu que le soutien à **Sam Rainsy** était une erreur. La semaine suivante, la Commission électorale du Cambodge a refusé l'enregistrement du Parti de la bougie, principale formation de l'opposition. Cette exclusion a été dénoncée par les États-Unis, qui a refusé l'envoi d'observateurs pour ces élections qu'ils accusent d'être ni libres ni équitables.

À la suite du scrutin, tenu le 23 juillet dernier, le Parti du peuple cambodgien (PPC) a obtenu 120 des 125 sièges. Dans la foulée, Hun Sen, qui occupait la fonction de Premier ministre depuis près de 33 ans, a annoncé qu'il démissionnait au profit de son fils **Hun Manet**. Le mardi 22 août, le Parlement a confirmé Hun Manet comme Premier ministre.

Un tribunal cambodgien a condamné le 18 octobre une figure de l'opposition à trois ans de prison pour des publications sur les réseaux sociaux critiquant la chute des Khmers rouges.

Situation économique

La Banque asiatique de développement (BAD) a annoncé, le 24 novembre, avoir approuvé un prêt de 50 millions de dollars pour aider le Cambodge à améliorer ses systèmes de gestion des finances publiques (GFP).



CAMEROUN

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Paul Biya

Dernières élections législatives
9 février 2020

Situation politique

Le 12 mars avaient lieu les élections sénatoriales au suffrage indirect. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) du Président **Paul Biya** a remporté la totalité des 70 sièges du Sénat. Le parti est aussi majoritaire à l'Assemblée nationale avec 164 députés sur 180.

John Fru Ndi, opposant historique de Paul Biya, candidat malheureux à trois élections présidentielles, est mort à 81 ans le 13 juin. Il était le président du parti d'opposition Social Democratic Front et le principal représentant des régions anglophones.

Le 10 décembre, **Maurice Kamto** a été réélu président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), principal parti de l'opposition, ce qui le désigne comme candidat à la prochaine élection présidentielle de 2025.

Situation sécuritaire

Le conflit dans l'Ouest qui oppose les rebelles séparatistes et les forces armées fait toujours rage. À ce jour, il a fait plus de 6 000 morts et provoqué le déplacement de plus de 1 million de personnes.

Les séparatistes, désignés comme terroristes par les autorités, et des groupes de rebelles armés commettent régulièrement des enlèvements de citoyens pour obtenir des rançons, quelquefois en grands groupes.

Huit élèves ont été brièvement pris en otages après l'attaque d'un lycée par des séparatistes à la mi-décembre dans l'Ouest du Cameroun, théâtre d'un sanglant conflit entre les indépendantistes anglophones et l'armée. Les deux camps s'accusent d'atrocités contre les civils, notamment de kidnappings, de viols, d'exécutions et de tortures. Le risque d'enlèvement et le risque terroriste restent particulièrement élevés dans l'extrême-Nord, en raison d'incursions de groupes armés liés à Boko Haram.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Félix Tshisekedi

Dernières élections présidentielle
et générales

20 décembre 2023

Situation politique

Le processus électoral en vue des élections du 20 décembre 2023, engagé depuis décembre 2022, a été critiqué par des mouvements citoyens et de nombreux partis d'opposition, qui appréhendaient des fraudes. Dans certaines régions, la population n'a pu procéder aux opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales. Des raisons sécuritaires ont été avancées face à ce problème. À la demande des autorités congolaises, le Conseil de sécurité a accepté que la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUSCO) apporte un appui logistique aux élections.

Le vote a tout de même connu des perturbations et des dysfonctionnements, décriés par l'opposition et les observateurs et reconnus par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), notamment des actes de vandalisme, de saccage et de fraude. En raison des nombreuses difficultés rencontrées par les électeurs aux bureaux de vote, le scrutin a été prolongé au 21 décembre. Près de 44 millions d'électeurs, sur un total d'environ 100 millions d'habitants, étaient appelés aux urnes. Le 31 décembre, le Président sortant de la République démocratique du Congo, **Félix Tshisekedi**, a été déclaré vainqueur en obtenant 73,34 % des voix, selon les résultats provisoires publiés par la CENI.

Situation sécuritaire

Dans l'Est du Congo, la situation sécuritaire reste préoccupante. La force de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC), déployée en plus de la MONUSCO, a tenté de ramener la paix, mais de nombreux groupes armés continuent de semer la violence. Le M23, une ancienne rébellion tutsie soutenue par le Rwanda et l'Ouganda, contrôle une partie du Nord-Kivu et a encerclé la ville de Goma, fin janvier. Malgré les efforts de la force Est-africaine, la situation reste volatile et les combats avec d'autres milices continuent.

Dans le Nord-Est du pays, la province d'Ituri est également le théâtre de violences meurtrières perpétrées par des milices communautaires, dont la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Ces violences s'inscrivent dans un conflit ancien entre les tribus Hema et Lendu. Cette province est aussi confrontée aux attaques des Forces démocratiques alliées (ADF), un groupe de rebelles originaires de l'Ouganda qui constitue la branche de l'État islamique en Afrique centrale.

Pour la troisième année consécutive, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a enregistré des niveaux records d'enfants « tués, blessés, enlevés et confrontés à la violence sexuelle ». Le nombre de violations graves contre les enfants est estimé à plus de 1700 pour le premier semestre 2023, ce qui représente une augmentation de 41 % par rapport à la même période de l'année

précédente. Cette situation est consécutive à « l'intensification de la violence, aux déplacements massifs et à la proximité entre les groupes armés et les communautés », entraînant par conséquent une augmentation alarmante des cas de meurtres, de mutilations et d'enlèvements d'enfants. De manière globale, la violence s'accroît dans cette région, essentiellement contre les civils, alors que plusieurs groupes armés sont actifs, tels que le M23 et les Forces démocratiques alliées (ADF).

Début octobre, après seulement onze mois d'activité, la force de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) mise en place pour endiguer les violences menées par des milices en République démocratique du Congo, a reçu l'ordre de quitter le pays pour le 8 décembre, faute de résultats satisfaisants sur le terrain. La MONUSCO a, quant à elle, annoncé avoir signé avec le gouvernement congolais son plan de retrait pour un désengagement complet au cours de l'année 2024.

Situation politique

Alors que les violences des manifestations contre la réforme des retraites se sont accentuées durant les premiers mois de l'année, la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, **Dunja Mijatovic**, s'est dite préoccupée par « l'usage excessif de la force » envers les manifestants et a invité la France à respecter le droit de manifester. L'exacerbation des tensions dues au conflit israélo-palestinien a également mené le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, à ordonné, le 12 octobre, l'interdiction en France de toute manifestation soutenant le peuple palestinien « parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public », avec des interpellations pour les contrevenants.

Après le rejet par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'Intérieur et de sa démission, refusée par le Président **Macron**, le pays connaît une nouvelle crise politique. Une commission mixte paritaire composée de sénateurs et de députés a été mise en place pour négocier un compromis en vue de l'adoption de ce projet de loi controversé. Une cinquantaine d'associations, syndicats et ONG, ont aussi critiqué le projet de loi, l'accusant d'être « le plus régressif depuis au moins quarante ans » pour les étrangers en France. Son adoption a provoqué notamment la démission du ministre de la santé, **Aurélien Rousseau**.

FRANCE

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Emmanuel Macron

Dernière élection présidentielle
24 avril 2022

Dernières élections législatives
19 juin 2022

Situation politique

Le 6 avril, une Constitution révisée a été adoptée à la majorité. Les nouvelles mesures incluses dans ce texte devaient être appliquées lors des élections prévues en septembre. Il était notamment question d'harmonisation de tous les mandats politiques à cinq ans, de non-limitation de nombre de mandats et de scrutin à un tour pour toutes les élections. Plusieurs membres de l'opposition ont critiqué ces changements, les qualifiant de mesures visant à favoriser la réélection du président actuel.

Dans la nuit du 30 août 2023, le Président **Ali Bongo Ondimba** a été renversé par un coup d'État applaudi par la majorité de la population, ralliée aux putschistes. À la suite de cet événement, les militaires ont annoncé la création d'un Comité pour la Transition et la restauration des institutions (CTRI) et l'instauration d'une Charte de la Transition. Celle-ci définit les principaux organes politiques de la Transition et désigne le général **Brice Clotaire Oligui Nguema**, commandant en chef de la garde présidentielle, comme chef de l'État.

Le 22 septembre, le coup d'État au Gabon a été justifié devant l'ONU par **Raymond Ndong Sima**, nouveau Premier ministre, comme « un moindre mal » pour éviter « l'embrasement » face à « un énième hold-up électoral ». Le 26 septembre, les États-Unis ont annoncé de suspendre une partie de leur aide au Gabon en réponse au coup d'État.

GABON

Régime politique
pouvoir militaire

Président de la Transition
Brice Oligui Nguema

Dernières élections présidentielle
26 août 2023

Prochaine élection présidentielle
août 2025

Le 7 octobre, le général Nguema a nommé les membres de l'Assemblée nationale de Transition et du Sénat de Transition. Le 13 novembre, la junte au pouvoir, par l'intermédiaire du CTRI, a dévoilé le chronogramme de la Transition, d'une durée prévue de deux années. Cette feuille de route prévoit la rédaction d'une nouvelle Constitution au printemps 2024, texte qui sera soumis à un référendum en octobre 2024. L'année 2025 sera consacrée à la rédaction d'une nouvelle loi électorale et marquera le retour du scrutin présidentiel au mois d'août. Le colonel **Ulrich Manfoumbi Manfoumbi**, porte-parole de la junte militaire, a insisté sur le fait que « le CTRI réaffirme son engagement à garantir un processus transparent, efficace et inclusif ». Toutefois, ce calendrier devra être validé lors du dialogue national inclusif qui doit débuter en avril 2024.

Situation politique

Les tensions sont extrêmement vives entre le Kosovo et la Serbie depuis la mort, le 24 septembre, d'un policier kosovar tué dans une embuscade ; il aurait été abattu par un commando paramilitaire composé de Serbes du Kosovo. En réaction à cet événement, 600 militaires britanniques ont été déployés au Kosovo pour renforcer la Force pour le Kosovo (KFOR).

Le Nord du Kosovo est marqué par des manifestations de Serbes, majoritaires dans la région, dénonçant l'installation de maires albanophones. Ces derniers ont été élus par la minorité albanaise comprenant environ 1 500 électeurs sur 40 000, les Serbes ayant boycotté les élections ; le taux de participation a atteint seulement 3,5 %.

KOSOVO

Régime politique
république parlementaire
Président de la République
Vjosa Osmani

Dernière élection présidentielle
4 avril 2021
Dernières élections législatives
14 février 2021



LIBAN

Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Poste vacant depuis 2022

Dernière élection présidentielle
Octobre 2016

Dernières élections législatives
15 mai 2022

Situation politique

Le Liban s'enfonce dans un vide institutionnel, avec un poste de président vacant depuis la fin du mandat de **Michel Aoun** en octobre 2022. Malgré treize tours de scrutin, aucun candidat n'est parvenu à se faire élire au poste de Président. Les deux principaux camps, le Hezbollah pro-iranien et ses alliés d'un côté, la majorité des représentants des communautés sunnite et chrétienne de l'autre, s'acharnent à vouloir faire élire leur candidat alors qu'aucun des deux ne détient la majorité au Parlement. Le Hezbollah soutient l'ancien ministre Sleiman Frangié, proche de la Syrie, et ses adversaires, Jihad Azour, un haut fonctionnaire du Fonds monétaire international.

En raison de cette crise institutionnelle, le Parlement libanais a pris la décision de reporter les élections municipales prévues en mai. Il s'agit du deuxième report de ces élections, initialement programmées pour 2022.

Situation sécuritaire

L'attaque du Hamas contre Israël a fait ressurgir la peur d'une extension du conflit israélo-palestinien sur le territoire libanais. La situation est des plus tendues, alors que la plupart des ténors politiques libanais sont opposés à l'ouverture d'un front avec Israël, mais que le Hezbollah est décidé à soutenir son allié palestinien. La zone frontalière entre le Liban et Israël est ainsi devenue le théâtre

de multiples accrochages faisant des morts et des blessés : échanges de tirs entre le Hezbollah et l'armée israélienne, bombardements sur le Sud-Liban par Israël, tentatives d'infiltration en Israël depuis le Sud-Liban par des commandos palestiniens. À la suite de l'explosion de l'hôpital de Gaza qui a fait 471 morts, le Hezbollah a appelé à une « journée de colère » en solidarité avec le peuple palestinien. Des heurts violents se sont produits aux abords de l'ambassade des États-Unis à Beyrouth, où une foule importante était venue manifester.

Situation économique

Depuis fin 2019, le pays fait face à une crise économique sans précédent. En trois ans, la devise libanaise a perdu plus de 95 % de sa valeur devant le dollar américain. En conséquence, le tiers de la population est en situation d'insécurité alimentaire. Fin janvier, les États-Unis annonçaient une aide de 72 millions de dollars pour l'armée et la police, alors que les salaires des soldats ne sont plus que de 50 dollars par mois, contre 800 dollars avant la crise.

Selon la Banque mondiale, près de la moitié de l'économie libanaise repose désormais sur l'argent liquide, en raison de l'effondrement de la monnaie nationale et du système bancaire. Cette situation suscite une vive inquiétude.

MADAGASCAR

Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Andry Rajoelina

Dernière élection présidentielle
16 novembre 2023

Dernières élections législatives
27 mai 2019

Situation politique

L'élection présidentielle du 16 novembre s'est déroulée dans un climat très tendu, alors que de nombreuses manifestations violentes ont fait rage à Antananarivo au cours des semaines précédant le scrutin, faisant état de plusieurs blessés et arrestations.

L'opposition, rassemblant dix des douze candidats, a refusé de faire campagne et appelé à la désobéissance électorale et au report du scrutin, tout en annonçant ne pas reconnaître les résultats. Elle dénonce notamment l'instrumentalisation des institutions chargées des élections, les failles de la liste des électeurs et la légitimité du président sortant à sa propre réélection en raison de sa nationalité française. Les appels au dialogue notamment du clergé sont restés en vain. La Présidente de l'Assemblée nationale, **Christine Razanamahasoa**, en concertation avec le Conseil œcuménique des Églises chrétiennes (FFKM), a quant à elle demandé la suspension de l'élection présidentielle et de la campagne électorale en vue de trouver une solution acceptée par tous.

Le Président sortant, **Andry Rajoelina**, a obtenu 58,95 % des voix, avec un taux de participation de 46 %, selon la Commission électorale. L'opposition continue de demander l'annulation de cette élection, le Président étant quant à lui officiellement investi le 16 décembre d'un mandat de cinq ans.

Situation politique

Le 26 juillet 2023, des militaires ont annoncé avoir renversé le président **Mohamed Bazoum**, élu en 2021. Immédiatement, la communauté internationale a condamné le coup d'État et a réclamé la libération du président nigérien. Le 28 juillet, le général **Abdourahamane Tiani**, chef de la garde présidentielle, est devenu le nouvel homme fort du Niger, justifiant le coup d'État par « la dégradation de la situation sécuritaire ». Le nouveau pouvoir dénonce, notamment, les accords militaires avec Paris, qui compte 1500 soldats au Niger dans le cadre de son dispositif antidjihadiste au Sahel.

Le 7 août, le régime militaire a nommé un Premier ministre civil en la personne de **Ali Mahaman Lamine Zeine**. La CEDEAO, souhaitant privilégier le dialogue, a tout de même ordonné, le 10 août, le déploiement de sa « force en attente », pour « rétablir l'ordre constitutionnel ». Les militaires au pouvoir ont alors proposé une période de transition de trois ans, jugée inacceptable par plusieurs partenaires du pays. En réponse, l'Union africaine a suspendu le Niger de ses institutions le 22 août, alors que l'OIF a annoncé la suspension du pays le 19 décembre. De son côté, le régime a annoncé suspendre toutes les activités des organisations internationales dans les « zones d'opérations » militaires.

NIGER

Régime politique
pouvoir militaire

Président du pouvoir militaire
Abdourahamane Tiani

Dernière élection présidentielle
21 février 2021

Dernières élections législatives
27 décembre 2020

En réponse aux revendications nigériennes, le Président **Emmanuel Macron** a annoncé, le 24 septembre, le retour à Paris de l'ambassadeur de France à Niamey et le retrait du Niger des 1500 troupes françaises basées dans le pays. Par la suite, le 11 octobre, le régime a ordonné à la coordonnatrice de l'ONU au Niger, **Louise Aubin**, de quitter le pays sous 72 heures.

Le régime militaire au pouvoir au Niger a rappelé, le 3 octobre, que la durée de la transition serait uniquement fixée par un forum national inclusif.

Le 2 décembre, le Niger a annoncé son départ de l'organisation anti-djihadiste G5 Sahel. Ce départ, conjoint avec le Burkina Faso, fait suite au retrait du Mali en 2022.

Situation sécuritaire

Le Niger est miné depuis plusieurs années par des violences de groupes armés djihadistes. Entre mars et juin, l'armée nigérienne a annoncé avoir appréhendé 1397 individus présumés membres du groupe Boko Haram et de leurs familles, alors qu'ils fuyaient les violents affrontements avec le mouvement rival État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO). Malgré le putsch, les attaques se sont poursuivies, comme lors du 15 août, avec l'attaque d'un détachement de soldats nigériens près du Burkina, qui a fait dix-sept morts.

La zone dite des « trois frontières » dans le Sud-Ouest du pays, près du Burkina et du Mali, est sans équivoque la plus touchée par les violences.

Situation économique

À la suite du coup d'État, plusieurs pays et organisations internationales ont suspendu leur aide au développement au Niger. Le 30 juillet, la CEDEAO a ordonné un blocus économique et la suspension de toute transaction commerciale avec le Niger, engendrant une réduction drastique du budget national pour 2023, en raison des diverses sanctions internationales qui affectent l'économie du pays.



SÉNÉGAL

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Macky Sall

Dernière élection présidentielle
24 février 2019

Dernières élections législatives
31 juillet 2022

Situation politique

Alors que l'élection présidentielle approche, les tensions se cristallisent. Le président **Macky Sall** a annoncé qu'il ne se représentera pas pour un troisième mandat. L'ancien Premier ministre, **Idrissa Seck**, a annoncé le 14 avril qu'il se présentera, tout comme il l'avait fait aux élections de 2019, 2012 et 2007. Peu de temps après l'annonce de sa candidature, le Président Sall a mis un terme aux fonctions d'Idrissa Seck à la Présidence du Conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'à celles de deux ministres membres de son parti qui avaient intégré le gouvernement en 2020.

Le 23 mai, le procès du principal opposant, **Ousmane Sonko** a débuté en l'absence de l'accusé et de ses avocats, qui ont refusé de se présenter sans garantie de sécurité.

Le jugement a été rendu le 1^{er} juin : Ousmane Sonko a été reconnu coupable de corruption de la jeunesse et d'association de malfaiteurs, et condamné à deux ans de prison ferme, le rendant inéligible à la présidentielle de 2024. Il a toutefois été acquitté des accusations de viols et de menaces de mort.

Ces nouvelles ont provoqué une flambée de violence et de manifestations qui ont fait 19 morts. Le 31 juillet, Ousmane Sonko est inculpé d'« appels à l'insurrection et complot » contre l'État et placé en détention, alors que son parti est dissous.

Hospitalisé à la suite d'une grève de la faim, l'opposant ne réintègre la prison qu'en novembre. Le 14 décembre, le tribunal de grande instance de Dakar a ordonné la réinscription de l'opposant sur les listes électorales, relançant ainsi la possibilité qu'il postule lors de l'élection présidentielle de février 2024. Le Conseil constitutionnel a toutefois invalidé sa candidature le 5 janvier 2024.

Situations sur la peine de mort

L'espace francophone constitue un moteur du mouvement abolitionniste mondial. À ce jour, plus de trois quarts des sections de l'APF ont aboli la peine de mort. Douze sections la maintiennent dans leur arsenal juridique, mais ne l'appliquent plus depuis au moins dix ans. Et trois sections demeurent non abolitionnistes. Par ailleurs, plusieurs États de l'espace francophone ont récemment enclenché des réflexions, voire des processus politiques ou législatifs, qui pourraient prochainement conduire à d'autres abolitions.

Abolitionnistes (68)

Albanie, Alberta, Andorre, Arménie, Belgique/ Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Catalogne, République centrafricaine, Colombie-Britannique, République du Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, France, Gabon, Genève, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Île-du-Prince-Édouard, Jersey, Jura, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maine, Manitoba, Maurice, Mexique, Moldavie, Monaco, Monténégro, New Hampshire, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Écosse, Ontario, Polynésie française, Pologne, Québec, Roumanie, Rwanda, Saskatchewan, Sénégal, Serbie, Seychelles, Suisse, Tchad, République tchèque, Togo, Valais, Vallée d'Aoste, Vaud, Vanuatu, Wallis-et-Futuna

Abolitionnistes en pratique

Burkina Faso¹, Cameroun, Comores, République démocratique du Congo, Laos, Liban, Louisiane, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tunisie

Rétentionnistes

Égypte, Syrie, Vietnam

¹ Abolitionniste pour les crimes de droit commun

Veille
électorale
depuis le 1^{er}
janvier 2023

Bénin

Élections législatives (janvier)

Les élections législatives béninoises ont eu lieu le 8 janvier 2023 dans le calme. Les partis présidentiels, le Bloc républicain (BR) et l'Union progressiste pour le renouveau (UPR), ont obtenu 81 députés sur un total de 109. Le principal parti d'opposition, les Démocrates, a fait son entrée à l'Assemblée nationale avec les 28 sièges restants.

République tchèque

Élection présidentielle (janvier)

Le deuxième tour de l'élection présidentielle tchèque avait lieu les 27 et 28 janvier. À l'issue de ces journées, **Petr Pavel** a été déclaré quatrième Président de la République, avec 58,32 % des voix. Le taux de participation de 70,25 % a atteint des records pour une élection présidentielle.

Chypre

Élection présidentielle (février)

L'ancien chef de la diplomatie chypriote **Níkos Christodoulídes** a remporté l'élection présidentielle le 12 février avec 51,92 % des votes. M. Christodoulídes était aussi arrivé en tête du premier tour avec 32,04 %.

Monaco

Élections législatives (février)

Monaco a tenu ses élections législatives le 5 février 2023, un scrutin marqué par une forte abstention. Depuis plus de 30 ans, le taux de participation n'avait jamais été inférieur à 70 %, alors qu'il est descendu à 57,26 %. L'Union nationale monégasque a remporté la totalité des 24 sièges. La Présidente sortante du Conseil National, **Brigitte Boccone-Pagès**, a donc été reconduite pour un deuxième mandat.

Djibouti

Élections législatives (février)

Les principaux partis d'opposition ont boycotté les élections législatives du 24 février 2023, dans un contexte où le parti du Président, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), domine à l'Assemblée nationale depuis longtemps. L'Union pour la démocratie et la justice (UDJ), qui n'a présenté de candidats que dans un tiers des circonscriptions, a remporté 7 sièges, contre 58 pour l'UMP, seul parti représenté dans la totalité des circonscriptions.

Estonie

Élections législatives (mars)

Les élections législatives estoniennes se sont tenues le 5 mars 2023. Le parti de la Première ministre, **Kaja Kallas**, le parti de la réforme d'Estonie est arrivé en tête, avec 31,2 % des voix. On retrouve ensuite, le Parti populaire conservateur avec 16,1 %, le Parti du centre (centre gauche) a remporté avec 15,3 % et le reste des voix se divise entre plusieurs autres partis. Le Parti de la réforme d'Estonie devra donc former une coalition; Mme Kallas a cependant déclaré que ce ne serait pas avec le Parti populaire conservateur, associé à l'extrême droite.

Cameroun

Élections législatives (mars)

Le Président **Paul Biya** a remporté une victoire écrasante lors des élections législatives du 12 mars 2023. Son parti, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) a remporté la totalité des 70 sièges du Sénat. Il a d'ailleurs gagné de nouveaux sièges, puisque l'opposition possédait 7 sièges dans le Sénat sortant.

Andorre

Élections législatives (avril)

Le parti des Démocrates d'Andorre du premier ministre **Xavier Espot** est arrivé en tête des élections législatives du 2 avril, avec 32,28 % des voix. En remportant 16 sièges sur 28 au conseil général de la principauté, les Démocrates d'Andorre disposent de la majorité absolue.

Bulgarie

Élections législatives anticipées (avril)

Les élections législatives bulgares se sont tenues le 2 avril 2023, dans un contexte de crise politique. Cinq élections ont eu lieu en moins de deux ans, alors qu'une coalition durable semble impossible. L'écart entre les conservateurs et les libéraux est minime, le parti conservateur Gerb mène de peu avec entre 24 et 26 % contre 23-24 % pour la liste libérale. Les résultats officiels ne sont toujours pas connus. Les élections ont aussi été marquées par la montée du camp prorusse, qui a gagné 3 à 4 % des voix depuis le scrutin d'octobre.

Monténégro

Élection présidentielle (avril)

L'ancien ministre de l'Économie, **Jakov Milatovic**, a remporté l'élection présidentielle du 2 avril 2023 avec 58,88 % des voix, selon les résultats préliminaires publiés par la Commission d'État du Monténégro. Son adversaire, le Président sortant, **Milo Djukanovic**, n'a donc pas été réélu après trente ans à la tête du pays.

Mauritanie

Élection présidentielle (mai)

Le parti au pouvoir en Mauritanie a remporté une large victoire aux élections législatives, régionales et municipales du 13 mai, confortant ainsi la position du Président **Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**. Le parti El Insaf du Président, au pouvoir depuis 2019, a remporté 107 sièges de députés sur 176 lors de ces législatives. Le parti au pouvoir a aussi gagné les 13 conseils régionaux et l'a emporté dans deux tiers des municipalités.

Grèce

Élection présidentielle (mai)

L'assemblée issue du scrutin du 21 mai n'a pas permis à Nouvelle Démocratie (ND), le parti conservateur du premier ministre sortant, **Kyriakos Mitsotakis**, d'obtenir la majorité absolue. ND a obtenu 146 sièges alors qu'il lui en fallait 151 pour être en mesure de constituer un gouvernement stable. Les nouvelles élections se dérouleront avec un mode de scrutin différent qui accordera, cette fois-ci, au parti vainqueur un « bonus » pouvant aller jusqu'à 50 sièges. En attendant les prochaines élections, un gouvernement intérimaire a été nommé avec pour premier ministre un haut magistrat chargé d'expédier les affaires courantes, **Ioannis Sarmas**.

Lettonie

Élection présidentielle (mai)

L'ancien ministre des Affaires étrangères en fonction depuis 2011, **Edgars Rinkevics**, a été élu Président d'État par les 100 députés de la Saeima, le parlement de Lettonie, le 31 mai 2023. Ce libéral conservateur de la coalition de droite « Unité » a été élu au 3e tour de scrutin avec 52 voix. Son adversaire, **Uldis Pilens**, fondateur et dirigeant de la Liste unie (AS), a obtenu 25 voix, dont 15 voix émanant de son parti. Il prendra ses fonctions le 8 juillet pour un mandat de 4 ans.

Guinée-Bissau

Élection présidentielle (juin)

Les Bissau-Guinéens votaient le dimanche 4 juin pour renouveler leur Assemblée nationale, dissoute il y a plus d'un an. Le Parti africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) a remporté les élections avec 54 sièges. La mission d'observation de la Cédéao s'est félicitée du bon déroulement de ce scrutin, qu'ils ont qualifié de tranquille et civil, avec une participation supérieure à 70 %. La Mission électorale de la Francophonie a aussi évoqué des élections et une campagne électorale sans heurts, respectant les lois et réglementations en vigueur. La victoire du PAIGC signifie que le Président **Umaro Sissoco Embalo** devra cohabiter avec le chef du PAIGC, **Domingos Simoes Pereira**.

Liban

Élection présidentielle (juin)

Le 14 juin s'est tenu le douzième scrutin, depuis septembre 2022, pour désigner le Président de la République. Une fois de plus, aucun candidat n'a cependant obtenu la majorité requise.

Mali

Référendum constitutionnel (juin)

Un référendum constitutionnel s'est tenu le 18 juin afin d'adopter une nouvelle Constitution dans le cadre des accords de paix de la guerre du Mali. Ce référendum a été boycotté par les opposants à la junte, le taux de participation n'atteignant que 39,4 %. Sur l'ensemble des électeurs, 97 % des votants se sont prononcés en faveur du texte. Celui-ci instaure la quatrième République, soit un régime présidentiel octroyant au président des pouvoirs plus importants et des prérogatives lui permettant de nommer le Premier ministre, sans l'accord de la majorité parlementaire, et de dissoudre le Parlement.

Grèce

Élections législatives (juin)

Après les élections de mai, qui ont abouti à un parlement sans majorité, un scrutin s'est tenu le 25 juin. Afin de permettre à une majorité de s'imposer, le principe de la prime majoritaire a été rétabli. Le parti Nouvelle démocratie (droite conservatrice) a remporté une majorité absolue des sièges. Le chef du parti, **Kyriákos Mitsotákis**, est ainsi redevenu Premier ministre. Face au parti Nouvelle Démocratie, SYRIZA (centre gauche progressiste, écologiste et laïque) reste la principale force d'opposition.

Cambodge

Élections législatives (juillet)

Des élections législatives se sont tenues le 23 juillet au Cambodge. Le Parti du Peuple cambodgien (PPC) a obtenu 120 des 125 sièges. Ce résultat s'explique en partie par l'absence du principal parti d'opposition, le Parti de la Bougie, qui n'a pas été autorisé à s'enregistrer pour participer au scrutin. À la suite de ces élections, le Premier ministre, **Hun Sen**, a annoncé qu'il démissionnait de son poste au profit de son fils **Hun Manet**.

République centrafricaine

Référendum constitutionnel (juillet)

Un référendum constitutionnel s'est tenu le 30 juillet afin de permettre au Président **Faustin-Archange Touadéra** la possibilité de présenter sa candidature pour un troisième mandat, disposition proscrite dans la Constitution en vigueur. Avec un taux de participation de 61,1 %, la réforme est approuvée par 95,3 % des votants. Elle permet au Président Touadéra de briguer un troisième mandat en 2025, mandat d'une durée désormais établie à sept ans et renouvelable indéfiniment. Elle interdit par ailleurs aux binationaux d'être candidats à la présidentielle, excluant ainsi le principal opposant, **Anicet-Georges Dologuélé**.

La nouvelle Constitution renforce également les pouvoirs de l'exécutif à travers trois changements majeurs : la création d'un poste de vice-président ; la transformation de la Cour constitutionnelle en un Conseil dont la majorité des membres seront nommés par le chef de l'État ; la suppression du contrôle du Parlement sur les contrats miniers.

Gabon

Élections présidentielle et législatives (août)

Le Président du Gabon, **Ali Bongo Ondimba**, au pouvoir depuis quatorze ans, a été réélu avec 64,27 % des suffrages exprimés lors des élections du 27 août. Dans ce scrutin à un seul tour, le principal opposant, **Albert Ondo Ossa**, a recueilli 30,77 % des voix. Les élections, considérées frauduleuses par plusieurs, ont été annulées à la suite d'un coup d'État, et les principales institutions du pays dissoutes.

Rwanda

Élections législatives (2023)

Des élections législatives étaient initialement prévues en 2023. Cependant, le Parlement a adopté un amendement constitutionnel visant à harmoniser les élections présidentielle et législatives. Les prochaines élections législatives se tiendront donc au mois d'août 2024, en même temps que le scrutin présidentiel.

Côte d'Ivoire

Élections sénatoriales (septembre)

Lors des élections sénatoriales du 16 septembre, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), le parti du président **Alassane Ouattara** a remporté la majorité absolue des sièges. Ce scrutin confirme ceux des élections municipales et régionales qui ont eu lieu le 2 septembre afin de renouveler les membres des 201 conseils municipaux et des 31 conseils régionaux.

France

Élections sénatoriales (septembre)

Lors des élections sénatoriales qui se sont tenues le 24 septembre, près de la moitié des sièges de la Chambre haute (170 sièges sur 348) ont été renouvelés. La droite du Parti républicain et du Président du Sénat, **Gérard Larcher**, reste majoritaire. Le Parti socialiste demeure le deuxième groupe politique au Sénat.

Luxembourg

Élections législatives (octobre)

Lors des élections législatives du 8 octobre 2023, la coalition menée par le Premier ministre

libéral, **Xavier Bettel**, a perdu sa majorité des sièges. Le gouvernement composé des partis libéral, socialiste et vert a été remplacé par un gouvernement centre-droite composé par les partis des chrétiens-sociaux (CSV) et des libéraux (DP). Par conséquent, **Luc Frieden** (CSV) est devenu le nouveau Premier ministre du Luxembourg après avoir prêté serment, le 17 octobre, devant le Grand-Duc Henri de Luxembourg.

Pologne

Élections législatives, sénatoriales et référendum (octobre)

Les élections parlementaires polonaises se sont déroulées le 15 octobre afin d'élire les 460 députés de la 10^e législature de la Diète et les 100 sénateurs de la 11^e législature du Sénat, pour un mandat de quatre ans. Avec le plus fort taux de participation enregistré depuis 1989, le gouvernement de coalition dirigé par **Mateusz Morawiecki** (droite à extrême droite) obtient un tiers des voix. Par conséquent, cette coalition perd sa majorité absolue à la Diète, mais reste, tout de même, la première force politique. De plus, quatre propositions ont été soumises aux citoyens par voie de référendum concernant la vente de compagnies publiques à des entités étrangères, le report de l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans, le démantèlement de la clôture située à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, et le récent mécanisme d'accueil des réfugiés par l'Union européenne. Proposées par le

gouvernement de coalition de droite et d'extrême droite, les quatre questions soumises aux citoyens polonais ont toutes été rejetées. La participation de ce référendum atteignant un faible score de 40,1 %.

Suisse

Élections législatives (octobre)

Les élections législatives du 22 octobre n'ont pas abouti à une majorité parlementaire en Suisse. De fait, l'Union démocratique du centre (droite conservatrice) demeure la première force du Conseil national. Le Parti socialiste (centre-gauche social-démocrate) demeure la deuxième force politique en termes de sièges. À la suite de ces élections, le 13 décembre, la conseillère fédérale **Viola Amherd** est élue présidente de la Confédération pour 2024.

Madagascar

Élection présidentielle (novembre)

Le premier tour de l'élection présidentielle, tenu le 16 novembre, a précipité une crise post-électorale majeure, les autres candidats refusant de reconnaître les résultats. Le président sortant, **Andry Rajoelina**, a obtenu 58,95 % des voix, selon la commission électorale, le taux de participation s'élevant à 46,35 %. Le 16 décembre, il a été officiellement investi pour entamer un second mandat.

Égypte

Élection présidentielle (décembre)

Initialement prévue en mars 2024, l'élection présidentielle s'est tenue de manière anticipée du 10 au 12 décembre 2024. Le Président sortant, **Abdel Fattah al-Sissi**, a été réélu avec près de 89 % des voix, le taux de participation ayant atteint 66,8 % des électeurs.

Serbie

Élections législatives (décembre)

Des élections législatives ont eu lieu le 17 décembre afin de renouveler les 250 sièges de l'Assemblée nationale de la Serbie. La coalition gouvernementale a réuni près de la moitié des suffrages exprimés. Le scrutin a toutefois été contesté par l'opposition, dénonçant une fraude électorale.

Tchad

Référendum constitutionnel (décembre)

La nouvelle Constitution du Tchad a été adoptée à 85,90 % des suffrages avec un taux de participation au référendum de 62,8 %, selon les résultats par la Cour suprême tchadienne.

République démocratique du Congo

*Élections présidentielle et législatives
(décembre)*

Le 31 décembre, le Président sortant de la République démocratique du Congo, **Félix Tshisekedi**, a été déclaré vainqueur, en obtenant 73,34 % des voix, selon les résultats provisoires publiés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Tunisie

Élections locales (décembre)

À la suite du premier tour du scrutin local, 1355 candidats ont pu obtenir un siège. Un total de 1 562 candidats devra passer au deuxième tour prévu en janvier 2024. Le premier scrutin a réuni près de 1 million d'électeurs, soit un taux de participation s'élevant à 11,84 %.

Calendrier électoral

Année 2024

